

Le Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale : «les Français musulmans et les résidents musulmans en France doivent respecter la Constitution»

Mohammad Abdelkrim Alissa, considéré comme un haut responsable de l'islam sunnite, s'exprime dimanche dans Le JDD.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures, mis à jour il y a 1 heure



Le recteur de la Grande mosquée de Paris Chems-Eddine Hafiz. *CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP*

Mohammad Abdelkrim Alissa, Secrétaire général de la Ligue islamique mondiale (une ONG saoudienne avec statut d'observateur à l'ONU) indique dans Le journal du dimanche que le musulman français doit se

soumettre aux lois de la République. *«Nous avons toujours appelé les Français musulmans ainsi que les résidents musulmans en France à respecter la Constitution, les lois et les valeurs de la République française (...)*», indique-t-il, avant d'ajouter : *«Vous avez fort heureusement dans votre pays une grande majorité des musulmans qui aiment la France (...) En opposition à ces honnêtes patriotes, vous avez ceux qui veulent vivre séparés de leur société française alors qu'ils doivent respecter la cohésion française. Personne n'est obligé de rester dans un endroit où il n veut pas vivre».*

Il assure en outre appuyer la décision d'Emmanuel macron de créer un Comité national des imams de France, tout en souhaitant la constitution d'un fonds global pour financier les mosquées et les centres religieux.

L'annonce d'un futur Conseil national des imams (CNI) chargé de certifier leur formation en France, a eu lieu mercredi 18 novembre. Les grandes lignes de ce CNI ont été présentées à l'Elysée par les responsables des neuf fédérations de mosquées (une n'avait pu venir) qui composent le Conseil français du culte musulman (CFCM), principal interlocuteur de l'Etat sur l'islam. Ce CNI doit mettre en place *«une procédure d'agrément des imams au niveau national, en fonction de leurs connaissances religieuses, compétences pédagogiques et leurs qualités humaines»*, a résumé Mohammed Moussaoui, le président du CFCM.

En fonction de leur rôle - imams dirigeant la prière, imams prêcheurs et imams conférenciers - il leur sera demandé différents niveaux de connaissance, avait fait savoir l'Elysée. Parmi ses missions, le CNI devra aussi *«proposer des formations aux imams agréés»* et *«assister les imams agréés dans le cadre de la prévention de la radicalisation»*, a ajouté le CFCM.

Le CNI sera «*indépendant*», assure Chems-Eddine Hafiz, recteur de la grande Mosquée de Paris (GMP). Pour autant, il sera composé de 18 membres, les présidents des neuf fédérations et neuf imams proposés par ces dernières. Ce chantier doit satisfaire un objectif : la fin, d'ici quatre ans, de la présence en France des 300 imams étrangers «*détachés*» par la Turquie, le Maroc et l'Algérie.

D'ici quinze jours, les fédérations doivent aussi rédiger - puis s'engager - sur une «*charte des valeurs républicaines*». Celle-ci précisera que l'islam en France est une religion et pas un mouvement politique et stipulera la fin de l'ingérence ou de l'affiliation à des Etats étrangers.

À voir aussi - Caricatures de Mahomet: «Il faut l'accepter» déclare le recteur de la Grande mosquée de Paris (02/11/2020)